

Situation des étudiants en mobilité à l'étranger

20 mars 2020

Dans le contexte actuel de pandémie, la situation des étudiants des établissements en mobilité à l'international préoccupe légitimement.

Dans la lignée de l'allocution du Président de la République du 16 mars, le Gouvernement a adressé aux Français se trouvant à l'étranger des consignes quant aux comportements à observer, en distinguant deux catégories principales. Il est recommandé aux Français qui ont leur résidence habituelle en dehors de l'Union européenne et de l'espace Schengen d'éviter les déplacements internationaux, même pour revenir sur le territoire national, à moins que des raisons impératives ne les y contraignent ou que leur condition sanitaire ne le rende nécessaire. En revanche, pour les Français actuellement en déplacement temporaire à l'étranger, il est recommandé de prendre toutes les mesures nécessaires pour rentrer rapidement en France.

Les étudiants en séjour d'études ou en stage à l'étranger sont un public particulier dans cette configuration, au sujet une procédure concertée est mise en place avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

1. Le dispositif de facilitation de retour

<u>Pour les étudiants qui souhaitent rentrer en France</u>, et dans la mesure où les liaisons aériennes ont tendance à se réduire, parfois avec des délais de préavis courts, il est fortement conseillé de prendre les dispositions nécessaires pour un retour rapide tant que les liaisons commerciales restent ouvertes, en prenant l'attache **dès que possible** des services consulaires.

Pour organiser les retours, un mécanisme global et mondial pour permettre à nos ressortissants qui le souhaitent de rentrer chez eux en France par voie aérienne est en train d'être mis en place, en lien avec Air France. Il reposera sur un plan de transport aérien adapté pour l'ensemble du monde, en fonction des priorités et urgences locales, et permettra à chacun de réserver un billet retour auprès d'une compagnie. Les détails techniques de ce mécanisme seront précisés d'ici la fin de la semaine à nos ressortissants en difficulté, par Air France et notre réseau diplomatique et consulaire. Malgré la suspension progressive de la plupart des dessertes aériennes dans le monde dans les prochains jours, nous serons ainsi en mesure de

proposer, avec les compagnies aériennes mobilisées, des solutions commerciales raisonnables de retour chez eux à nos compatriotes.

En particulier, tous les ressortissants français peuvent solliciter les services diplomatiques et consulaires des pays où ils séjournent. Afin de faciliter ces contacts, il est vivement recommandé à tous les étudiants français à l'étranger de s'inscrire via l'application ARIANE afin d'être en contact avec les consulats et de recevoir les informations pertinentes ; toutes les informations sur cette procédure sont disponibles sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

2. Un suivi conjoint MESRI-MEAE

En complément de ces démarches ouvertes pour les ressortissants français auprès des services consulaires, afin d'assurer le meilleur suivi possible des étudiants, les établissements sont invités à :

- dès aujourd'hui, contacter individuellement l'ensemble des étudiants actuellement en séjour à l'étranger. Il s'agit dans un premier temps d'apprécier leur situation et leurs intentions et de leur demander, avant toute chose, de se signaler au consulat ;
- consolider les informations à leur sujet et leurs éventuelles demandes de retour, en particulier pour ceux qui ne seraient pas parvenus à joindre les services consulaires ;
- transmettre l'ensemble des informations recueillies sur ce sujet, en particulier les cas les plus signalés, à la cellule opérationnelle de crise COVID19 du ministère, covid19.mesri@recherche.gouv.fr 01 55 55 50 50 (même le weekend), au sein de laquelle Pierre Van De Weghe, inspecteur général pierre.van-deweghe@igesr.gouv.fr coordonnera tous les travaux sur le sujet.

Cette cellule opérationnelle centralisera toutes les informations de manière à disposer d'un état des lieux le plus précis possible, pour vous aider en lien avec les services compétents du MEAE, à trouver les meilleures solutions pour les étudiants, dans le cadre du partenariat global évoqué plus haut.

3. Les conséquences financières et universitaires du retour des étudiants

Les étudiants français engagés dans une mobilité internationale dans le cadre du programme « ERASMUS + » pourront conserver leur bourse tout au long de leur séjour à l'étranger jusqu'à leur retour en France. La Commission Européenne ayant engagée la clause de force majeure inscrite dans les conventions « ERASMUS + », les frais supplémentaires inhérents au retour des étudiants français sur le territoire national pourront être pris en charge par le programme.

Pour les étudiants relevant d'autres programmes ou dispositifs de mobilité, il est recommandé aux établissements de rechercher dans un souci d'équité, en lien avec les autres acteurs de ces

programmes ou dispositifs (en particulier les collectivités territoriales), des solutions de portée équivalente.

L'interruption du séjour d'études ne devra pénaliser aucun étudiant une fois rentré en France, en raison de ces circonstances exceptionnelles. Il appartiendra à chaque établissement d'origine de prendre les dispositions nécessaires afin de garantir la poursuite d'études de chacun des étudiants concernés. Ces étudiants pourront bénéficier, comme tous les autres étudiants dont la scolarité aura été perturbée par la crise sanitaire liée au COVID19 de modalités adaptées de validation de leur formation.